

REGLEMENTATION CORONAVIRUS	REGLEMENTATION AUTRES PATHOLOGIES
. Par dérogation aux articles <a href="#">L. 162-1-7</a> , 162-14-1 du code de la sécurité sociale, les consultations à distance des sages-femmes	autorisé
Visio	
Consentement information patient	Consentement information patient
Décision partagée	Décision partagée
Eligibilité après bilan de santé de la responsabilité de la sage-femme	Eligibilité après bilan de santé de la responsabilité de la sage-femme
Peut être accompagnée à distance par un PS auprès du patient	Peut être accompagnée à distance par un PS auprès du patient
Outils sécurisé	Outils sécurisé
MSS si partage de documents	MSS si partage de documents
Interopérabilité avec DMP	Interopérabilité avec DMP
Compte -rendu dans dossier patient	Compte -rendu dans dossier patient
Protection des données RGPD	Protection des données RGPD
Tolérance non recommandé WhatsApp, face time, Skype, etc...	Tolérance <b>non</b> recommandé WhatsApp, face time, Skype, etc ...
valorisées à hauteur d'une téléconsultation simple (code TCG)	valorisées à hauteur d'une téléconsultation simple (code TCG)